

PROJET ÉDUCATIF
des Accueils Péricolaires
de la commune de
CHATEAU-RENARD

Années 2021 – 2023



PREAMBULE

CHATEAU-RENARD, beau village situé dans le quadrant nord-est du Loiret, en région Centre Val-de-Loire, au cœur du Gâtinais, en lisière de la Puisaye côté Yonne, compte environ 2 200 habitants, et notamment un nombre important de commerces, artisans et associations. Autant de partenaires directs qui peuvent contribuer à l'action éducative de ce projet. Depuis 2008, la commune s'est efforcée d'améliorer la qualité et la diversité des services à la population.

La création d'un accueil périscolaire, suivie de l'ouverture d'un accueil de loisirs, étaient devenues une priorité, répondant ainsi à une forte demande des familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune.

La mise en place de ces deux structures répondait plus à un besoin des familles qu'à une véritable action éducative de la commune. Mais aujourd'hui, sous l'influence de sa commission « Petite Enfance – Enfance & Jeunesse » et du nouveau directeur de la structure, la commune entend s'engager dans une véritable action éducative, basée sur des objectifs précis, visant à favoriser le développement de l'enfant.

Le « **Projet Éducatif et Pédagogique Périscolaire** » est un document détaillant l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école en facilitant les organisations familiales, notamment en répondant aux besoins des prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent.

Les temps périscolaires concernent un nombre important d'enfants et contribuent à leur épanouissement, autant qu'à l'apprentissage de la vie sociale.

Ces temps sont constitués des heures qui précèdent et suivent la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés, facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans le territoire.

La diversité des prises en charge possibles (accueil du matin et du soir, pause méridienne) proposée dans une dynamique de cohérence éducative, est de nature à répondre aux besoins des enfants.

Ce projet favorisera l'inclusion de tous les enfants pendant les temps périscolaires, et permettra de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et de satisfaire aux différents besoins de l'enfant.

Ce document a pour fonction de décliner les moyens pour permettre le fonctionnement des services (conditions d'organisation), les moyens humains et matériels nécessaires à leur mise en place

Table des matières

I. PROJET ÉDUCATIF	4
A. Les valeurs de la Commune	4
B. Nos principaux objectifs	4
II. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE CHATEAU-RENARD	5
A. L'accueil du matin et du soir	6
B. La pause méridienne	6
III. LES ATTENTIONS EDUCATIVES	7
➤ Développement de l'enfant	7
➤ Favoriser l'autonomie	7
➤ Notion de coéducation.....	7
➤ La vie de groupe.....	7
➤ La place du jeu	7
IV. LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS	7
A. Les moyens humains.....	7
B. Les locaux	8
C. Les moyens financiers.....	8
D. Le projet Pédagogique	8
V. ACCUEIL PERISCOLAIRE	8
A. Inscription	8
B. Réservations	9
C. Les modalités de paiement.....	9
D. Horaires d'accueil.....	9
E. Relations avec les familles.....	9
VI. REGLEMENT INTERIEUR : Accueil périscolaire et restauration scolaire	10

I. PROJET ÉDUCATIF

A. Les valeurs de la Commune

Le projet éducatif de CHATEAU-RENARD traduit l'engagement et la volonté des élus à participer à l'éducation des enfants en dehors de l'accueil scolaire obligatoire.

Ce projet s'articule autour des règles « **du savoir vivre ensemble** »

- Enseigner aux enfants les valeurs citoyennes dans l'intérêt de développer un esprit de vie collective
- Sensibiliser les enfants à l'expression orale et au respect des règles de la vie sociale
- Encourager l'esprit d'autonomie, d'entraide, de coopération et de responsabilité mutuelle
- Favoriser l'accès aux activités de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap et les soutenir dans les difficultés scolaires
- Développer un climat de bien-être, de respect et de confiance

B. Nos principaux objectifs

► Favoriser l'épanouissement de chacun en respectant le rythme des enfants en tenant compte de leur âge, leurs besoins, leurs intérêts et leurs opinions

- Recruter un personnel qualifié, pédagogue, responsable et disponible, qui soit capable de réagir et de répondre aux besoins de chaque enfant.
- Adapter les projets d'activités en fonction de l'âge et des possibilités de chacun, en évitant les situations d'échec.
- Créer le dialogue sur leurs préférences dans les jeux, les activités et les matières scolaires
- Proposer de nouvelles activités, de nouveaux loisirs, individuels ou collectifs, source d'épanouissement et d'échanges

Leur enseigner des comportements plus civiques : l'estime de soi, l'indulgence envers soi-même & les autres, le respect mutuel et le partage

► Accorder de l'importance au caractère unique et aux besoins particuliers de chaque enfant, sans porter atteinte à qui que ce soit ou encore aux « différences » des autres

- Accepter les différences quelles qu'elles soient et les personnalités de chacun
- Entretenir le dialogue lors des conflits pour créer un climat de confiance et de bien-être
- Socialiser les enfants dans le respect de chacun et de son rythme de vie
- Développer l'acquisition des repères essentiels de la vie sociale

► Faire découvrir l'expérience de l'ouverture culturelle pour faire vivre et partager les pratiques de la citoyenneté

- Faciliter l'échange de paroles ou d'idées à travers les origines des enfants ou animateurs,
- Développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance
- Eveiller leur curiosité en s'ouvrant au monde et aux autres par des activités collectives ou citoyennes.
- Laisser les enfants évoluer au contact des autres et s'exprimer librement pour mieux se connaître en instaurant un climat de confiance

► Encourager l'autonomie et la responsabilité

- Développer leur habileté et leur dextérité en faisant par eux-mêmes
- Encourager l'initiative individuelle ou collective en permettant à l'enfant d'être force de propositions ou animations
- Permettre l'acquisition de savoirs : savoir-faire, savoir-être et savoir reproduire
- Respecter le besoin de stabilité, de repères et de sécurité des enfants
- Les aider à prendre conscience de leurs actes (bons ou mauvais) pour comprendre ce qu'est la responsabilité de chacun

► Encourager les enfants à s'aider mutuellement dans les moments collectifs : pour les gestes de la vie quotidienne, lors des d'activités physiques, sportives et manuelles.

- Favoriser la mixité d'âge et de sexe.

- Développer les valeurs humaines fondamentales telle que le respect de l'autre, le partage, la tolérance et la solidarité

► **Mettre en place un climat de confiance, d'écoute et de respect**

- Être à l'écoute des enfants dans toutes les situations et favoriser l'expression orale.
- Favoriser la participation des enfants dans la mise en place des activités extérieures et/ou intérieures.
- Offrir un accueil ponctué par des temps d'éveil, de repos, de jeux libres et d'activités plus structurées en prenant en compte les besoins individuels des enfants.
- Respecter le rythme de développement de chaque enfant et leur permettre de choisir en souplesse leur(s) activité(s) dans une ambiance calme et silencieuse.

► **Être à leur écoute et les rassurer**

- Accueillir les enfants dans une atmosphère calme et réconfortante.
- Les aider à surmonter leurs peurs et leurs craintes.
- Les rassurer dans leurs choix.
- Ne porter aucun jugement sur les autres lors de moqueries ou conflits entre enfants ou adultes.

► **Définir un cadre précis**

- Les modalités de fonctionnement sont énumérées dans le règlement intérieur
- Favoriser la vie de groupe en respectant le règlement de l'école, unique pour tous.
- Ce mode d'accueil est un mode de garde ouvert à tous les enfants qui constitue un temps fort en dehors de l'école.

II. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE CHATEAU-RENARD

La ville de Château-Renard gère 2 accueils périscolaires sur deux écoles :

- Maternelle
- Élémentaire

Les accueils périscolaires proposés par la commune jouent un rôle social, ils ont pour objectif d'accueillir les enfants avant et après les temps scolaires dans un lieu collectif pour un temps court, selon les besoins des parents, où le respect de leur rythme de vie, de leurs besoins et de leurs envies est prioritaire, le tout dans un climat de bienveillance et de convivialité.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Il convient d'intégrer les accueils périscolaires dans la globalité de la journée. Il faut prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie ou l'envie de se lancer dans des activités proposées. Ces accueils doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil échelonné. Le temps est souvent court.

Les activités ne sont pas obligatoires. Il est donc nécessaire de proposer des activités régulièrement. Elles devront prendre en compte l'éventualité d'un arrêt momentané pour une reprise plusieurs jours plus tard. Les activités peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...), ou tout autre thème adapté à l'âge des enfants.

A. L'accueil du matin et du soir

Propose à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, il pourra également choisir de ne pas y participer et de décider, seul ce qu'il souhaite faire sous le regard bienveillant des animateurs.
- Après le goûter, l'accueil du soir favorise des activités physiques et sportives, manuelles, de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer leurs devoirs dans un espace calme sous la responsabilité des animateurs.

Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants ;

- **Un lieu de convivialité et de sociabilisation** qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- **Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté** où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant compte de la richesse de la différence,
- **Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations**, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Les parents sont tenus de respecter scrupuleusement l'horaire de fermeture de l'accueil du soir : 19 h 00. Au-delà, une pénalité forfaitaire de 15 Euros par quart d'heure sera appliquée, outre une majoration de 50% en cas de récidive et si les responsables légaux désignés sur la fiche de renseignements sont injoignables, l'enfant sera alors confié à la Gendarmerie de CHATEAU-RENARD

B. La pause méridienne

Les différents acteurs de la commune ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne, un temps d'éducation à part entière.

Ce temps doit être un moment de détente conviviale, pendant lequel on s'alimente pour être en bonne santé et d'un temps de repos ou de jeux selon ses besoins.

Nous avons défini nos objectifs éducatifs autour de l'autonomie, l'hygiène, tout en garantissant la sécurité de l'enfant. Nous optimisons notre cadre d'intervention à travers des actions complémentaires (suivant le thème du repas).

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps de repas et un temps d'animation.

Ce service est organisé par la responsable de la restauration scolaire ainsi que les animateurs (en élémentaire) qui assure la distribution des plats préparés en liaison froide par une société extérieure et livrés dans les locaux.

Un service échelonné est organisé pour les enfants scolarisés en école élémentaire encadrés par 4 animateurs à l'instar des enfants scolarisés en école maternelle qui sont encadrés par 3 ATSEM et la responsable de la restauration scolaire.

Nous sommes attentifs par rapport à la tenue de l'enfant à table, à l'utilisation correcte de ses couverts, à sa façon de s'exprimer. L'enfant est sollicité pour goûter aux aliments afin d'éveiller sa curiosité mais sans le forcer à manger. Nous insistons sur l'importance de la communication avec les familles pour parer d'éventuels troubles alimentaires.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées :

- activités physiques et/ou sportives
- activités manuelles
- lecture
- dessins

III. LES ATTENTIONS EDUCATIVES

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives des accueils périscolaires de la commune de Château-Renard.

➤ Développement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-éducatifs.

Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

➤ Favoriser l'autonomie

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future.

Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. Cela pourrait se résumer ainsi : « **Aide-moi à faire seul** »

➤ Notion de coéducation

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente, qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

➤ La vie de groupe

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent dans le respect de chacun.

➤ La place du jeu

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est reconnaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges.

Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets et aux activités proposées. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

IV. LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

A. Les moyens humains

Chaque accueil périscolaire bénéficie d'une équipe d'animateurs permanents titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable du service périscolaire, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. Le responsable du service périscolaire est diplômé du BPJEPS ASC (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sports, Activités Sports Collectifs) et

est en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitude à la Formation de Directeur). Une animatrice titulaire du BAFA intégrera l'équipe sur les temps périscolaire et la pause méridienne au mois de décembre 2021.

- **Quantitatif** : déclarés auprès des services de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) de la région Centre Val de Loire, les accueils périscolaires respectent la réglementation des ACM (Accueils Collectif de Mineurs) en matière d'encadrement.

- **1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans (avec PEDT)**
- **1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans (avec PEDT)**

- **Qualitatif** : les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires sont :

Le BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur) ou des diplômes admis en équivalence, CAP Petite Enfance, BPJEPS... ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation.

B. Les locaux

L'accueil périscolaire de la maternelle, possède un local spécialement aménagé avec du mobilier adapté.

L'accueil périscolaire de l'école élémentaire partage son local avec une classe ULIS. Il s'agit d'un local mutualisé. L'aménagement de cet accueil périscolaire respecte les particularités du public dans le respect des différents rythmes. Une autre salle est également mise à disposition pour l'école élémentaire.

C. Les moyens financiers

Les charges et les produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires se répartissent comme suit :

- **Charges** : personnel, fournitures pédagogiques, jeux, jouets, produits d'entretien.
- **Produits** : participation(s) des familles, diverses aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

D. Le projet Pédagogique

Au sein de la structure, un Projet Pédagogique est rédigé avec le responsable et son équipe d'animation. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propre d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

V. **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

A. Inscription

Les dossiers d'inscription sont disponibles en début d'année scolaire auprès des accueils périscolaires, sur le site de la commune www.chateau-renard.fr et auprès du responsable du service périscolaire par courriel : clshchatearenard@yahoo.fr

Etablissement du dossier d'inscription de l'enfant :

Fiche d'inscription & de renseignements complétée

Fiche sanitaire de liaison

Carnet de santé (vaccins)

Attestation d'assurance de responsabilité civile des parents ou extra-scolaire de l'enfant

Numéro d'allocataire CAF/MSA

Acceptation du règlement des temps périscolaires

Ces pièces sont obligatoires pour l'inscription à l'accueil périscolaire de l'enfant. Tout dossier incomplet entraîne le refus de l'accueil de l'enfant.

B. Réservations

Les plannings sont accessibles sur le site communal et aux accueils périscolaires et peuvent être adressés sur demande également par courriel sous format Excel ou Word. Un planning est établi à l'année indiquant les périodes d'ouverture pour les inscriptions.

Pour toute prise en compte d'une absence, il est indispensable de prévenir le responsable du service au plus tard 24 heures avant :

Téléphone : 06.45.01.33.51 / 09.62.58.57.88 ou par **Messagerie internet** : clshchateaurenard@yahoo.fr.

Toute absence ou présence d'un enfant hors planning prévu génère un dysfonctionnement du service, des démarches supplémentaires d'organisation, de surveillance et de recherche d'informations.

L'annulation d'une inscription doit rester exceptionnelle.

Vous pouvez également désormais gérer très simplement et gratuitement vos réservations en vous connectant sur www.monespacefamille.fr en vous inscrivant préalablement auprès des services de la mairie pour recevoir votre code d'adhésion (une brochure pour réaliser vos démarches vous sera remise et une réunion d'information se tiendra prochainement)

Concernant le restaurant scolaire, toute annulation doit être enregistrée le vendredi avant 11h00 de la semaine qui précède l'absence. Tout repas réservé (consommé ou non) ou toute absence non justifiée sera facturé.

Exemple : prévenir le plus tôt possible en cas de maladie et justifier de l'absence par un certificat médical pour éviter des dépenses inutiles de repas.

C. Les modalités de paiement

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme de paiement en ligne mesfacturesonline.fr pour consulter les factures qui sont publiées au format PDF et les payer depuis internet. Le paiement s'effectue de manière sécurisée par carte bancaire via un prestataire de paiement en ligne

D. Horaires d'accueil

Les horaires d'accueil périscolaire répondent aux besoins de la majorité des familles. Ils peuvent différer suivant les écoles pour tenir compte de certaines particularités.

➤ **L'accueil du matin :**

- - Ecole Maternelle : 7h00 – 8h50
- Ecole élémentaire : 7h00 – 8h35

➤ **L'accueil du soir :**

- - Ecole maternelle : 16h30 – 19h00
- Ecole élémentaire : 16h15 – 19h00

E. Relations avec les familles

Les accueils se veulent un lieu de discussions et d'échanges autour de la journée de l'enfant.

L'équipe d'animation est particulièrement sensibilisée à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), enseignantes, agent de restauration.

L'équipe d'animation et la commune sont à l'écoute des familles quant à l'amélioration du service d'accueil périscolaire.

VI. **REGLEMENT INTERIEUR** : Accueil périscolaire et restauration scolaire

Les règlements intérieurs ont été adopté par délibération(s) du Conseil Municipal.

Ils sont consultables sur le site internet de la commune www.chateau-renard.fr, mis à disposition dans les accueils périscolaires et remis sur simple demande à toute personne intéressée.